



Réf. Farde e-Assemblées : 886933

N° PV : 202

Réf. Tutelle : 15/12/2008/A/202

N° OJ : 127

Arrêté - Conseil du 15/12/2008

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. THIELEMANS, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; Mme mevr. HARICHE, M. dhr. CLOSE, M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. CEUX, Mme mevr. LALIEUX, Mme mevr. NOËL, M. dhr. EL KTIBI, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. DE HERTOOG, M. dhr. FASSI-FIHRI, Echevins; Schepenen; Mme mevr. LEMESRE, M. dhr. MAYEUR, M. dhr. ROMDHANI, M. dhr. HEIRBAUT, M. dhr. NIMEGEERS, M. dhr. BOUKANTAR, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, Mme mevr. ABID, Mme mevr. MATHIAS, M. dhr. DE LILLE, M. dhr. VAN DER LINDEN, M. dhr. OBERWOITS, M. dhr. BARNSTIJN, M. dhr. PETERS, Mme mevr. MILQUET, M. dhr. SMET, Mme mevr. NAGY PATINO, M. dhr. TEMIZ, Mme mevr. AMPE, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. VANACKERE, Mme mevr. KIMBONDJA KALENGI, Mme mevr. MEJBAR, Mme mevr. ATTALBI, M. dhr. AMRANI, Mme mevr. OLDENHOVE de GUERTECHIN, Mme mevr. FISZMAN, M. dhr. MAINGAIN, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. RAZZOUK, Mme mevr. LEMAITRE, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Règlements taxes 2009.- Impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260 ;
Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469;

ARRETE :

Article premier.- Il est établi pour l'exercice 2009 un impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2.- Le taux de l'impôt est fixé pour tous les contribuables à 6 % de la partie de l'impôt des personnes physiques due à l'Etat pour le même exercice.

Ainsi délibéré en séance du 15/12/2008

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Freddy Thielemans (s)

Pour le point 131 - Voor het punt 131 :

L'Echevine-Présidente,
De Schepen-Voorzitster,

Faouzia Hariche (s)

Pour copie conforme, Bruxelles, le 23/12/2008 :

Par le Conseil/Vanwege de Raad :
Par délégation du Secrétaire de la Ville
In opdracht van de Stadssecretaris,

Le Conseil/de Raad,

Freddy THIELEMANS

Mia VERMEIR
Receveur de la Ville/Stadsontvanger

Annexes: